

Le 9 juillet 2018

Communiqué de presse

Europe / Environnement / Consommateurs / Éclairage / Ecoconception / Transition énergétique / LED

Inventeurs de LED, de capteurs et d'automatismes intelligents, les industriels du Syndicat de l'éclairage représentent les deux tiers du marché des espaces intérieurs et extérieurs, résidentiels et professionnels.

Plus qu'observateurs ou commentateurs, ils sont acteurs de la transition technologique et énergétique du secteur grâce à la valeur ajoutée des installations d'éclairage modernisées qu'ils offrent.

La transition réussie de l'halogène

Introduites sur le marché européen il y a une dizaine d'années, les lampes halogènes à basse consommation vont presque totalement disparaître des rayons d'ici quelques mois. Quels ont été les enjeux de cette transition, de l'éclairage à incandescence vers la LED ?

L'industrie de l'éclairage, innovante et citoyenne

Les technologies permettant de produire de la lumière ont été bouleversées ces dernières années, car les fabricants n'ont cessé d'innover. Ainsi, aux lampes incandescentes ont succédé les lampes fluorescentes-compactes, puis les lampes halogènes, puis les lampes LED.



Le processus d'évolution : lampe incandescente, fluorescente-compacte, halogène, LED

Chacune de ces lampes utilise une technologie différente. Non seulement les outils de production ont dû être adaptés, mais les employés du secteur ont également montré beaucoup de polyvalence pour suivre ce changement. A la clef, des produits de plus en plus performants, à l'impact environnemental réduit, et apportant une révolution de leur usage : aujourd'hui les lampes LED s'allument instantanément, éclairent longtemps, et peuvent changer de couleur et être pilotées à distance... c'est le Smart Lighting.

La réglementation européenne, moteur de l'efficacité énergétique

L'éclairage fut le premier des produits concernés par la première directive européenne écoconception (2005/32/EC). Appliquée à travers plusieurs règlements, elle instaura des exigences d'efficacité énergétique mais aussi de durée de vie. Ces exigences étaient applicables en plusieurs étapes, chacune d'entre elle contraignant davantage les produits et leur imposant de consommer toujours moins, tout en offrant une même quantité de lumière. La prochaine étape est donc le 1^{er} septembre 2018, lorsque la plupart des lampes halogènes ne pourront plus être mises sur le marché.



« Pour quels autres produits que l'éclairage est-on habitué à voir la durée de vie du produit affichée sur l'emballage ? Très peu !

L'industrie de l'éclairage montre donc l'exemple sur la voie de l'écoconception, et communique de manière totalement transparente avec le consommateur : la puissance, la durée de vie, la rapidité d'allumage... tout est indiqué sur l'emballage ! » - Jean-Marc Vogel, Ledvance, Président de la Commission Lampes du Syndicat de l'éclairage

La technologie LED, mature et accessible pour tous

Bénéficiant d'un double effet d'augmentation des volumes de production d'une part, et d'amélioration de la technologie d'autre part, les lampes LED sont accessibles à tous et offrent même un temps de retour sur investissement imbattable : il faut moins d'un an pour rentabiliser le remplacement d'une lampe halogène par une lampe LED ! Elles sont ainsi devenues omniprésentes dans tous les points de vente. Le marché des lampes domestiques est donc pleinement mature pour accepter la LED et la sixième étape du règlement européen 244/2009¹, le 1er septembre prochain, passera même sûrement inaperçue pour les consommateurs. En effet, ils sont déjà très nombreux à avoir compris l'intérêt de passer à la LED !

Quelles lampes vont disparaître ? lesquelles vont continuer à être commercialisées ?

Un résumé² de la situation des lampes domestiques au 1^{er} septembre 2018 pourrait être le suivant :

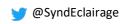
- Les lampes incandescentes ne sont déjà plus en rayon depuis au moins 2013, même si quelques anomalies avaient été constatées avec des lampes soi-disant « décoratives »³
- Les lampes halogènes disparaissent (sauf les 2 exceptions ci-après)
- Certaines lampes fluorescentes compactes restent en rayon mais elles se font rares, surpassées par les performances des LED
- Les lampes LED sont disponibles dans un large éventail de flux lumineux, culots, formes, couleur de lumière, et répondent à l'immense majorité des besoins
- Les lampes halogènes aux culots G9 et R7s, pour lesquelles il n'a pas encore été trouvé d'alternative plus efficace, seront également dans les rayons des distributeurs.



Même s'il existe des alternatives LED aux lampes halogènes à culot G9 (à gauche) ou R7s (à droite), celles-ci ne sont pas encore capables de rendre le même service dans tous les cas d'usage. Conformément à la réglementation européenne, les versions halogènes restent donc disponibles à la vente.

<u>Précision</u>: cette réglementation s'applique à la première mise sur le marché européen. Les distributeurs ont donc la possibilité d'écouler tous les stocks existants. En revanche il leur est interdit de les reconstituer.

Pour tous renseignements complémentaires : Lionel Brunet – 06 37 35 74 45 – <u>lionel.brunet@syndeclairage.com</u>



³ Consultez notre communiqué de juin 2017 à ce sujet : <u>http://bit.ly/2rTZ6dV</u>

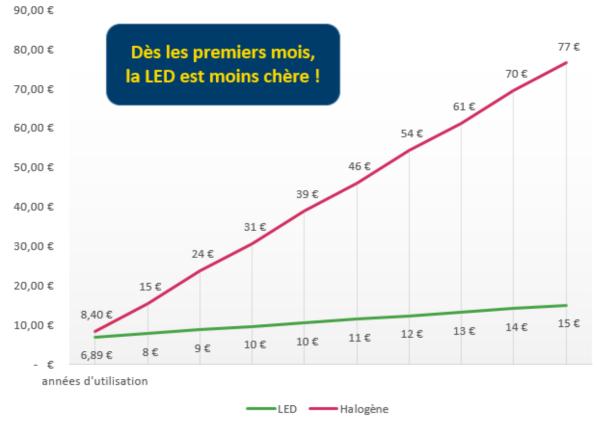


¹ Modifié par le règlement 2015/1428 du 25 août 2015

² Consultez notre communiqué de janvier 2018 à ce sujet : <u>http://bit.ly/SuppProHalo</u>

Quelques chiffres

Combien coûte une lampe? L'ÉCLAIRAGE (achat + électricité, en cumul annuel)



Comparaison des coûts de deux lampes aux caractéristiques similaires mais aux performances différentes (lampes de 800 lumen, soit l'équivalent d'une une lampe incandescente de 60 W)

Les fabricants adhérents au Syndicat de l'éclairage

